

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2022

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 15 avril 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MORNIEUX Christian ; Mme DEMITRES Rolande ; M. DONIO Frédéric ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BAILLOT Laetitia ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; M. BELLEBAULT Cyrille ; Mme CHATILLON Tiphonie ; Mme Anne MARIETTAZ.

Absente Excusée : Mme GILARDINO Lamia (procuration à WITKOWSKI Yves).

Secrétaire de séance : Mme Laetitia BAILLOT.

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée. Mme Laetitia BAILLOT se propose pour être secrétaire de séance. Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 MARS 2022.

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier compte-rendu.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 3 mars 2022.

Vote : 14 Pour – voté à l'unanimité.

2) INSTALLATION DE MME MARIETTAZ

Mme le Maire informe l'Assemblée de la démission de M. Alexandre DUROCHAT, 2^e adjoint, démission acceptée par le Sous-Préfet en date du 04 avril 2022.

Il convient donc d'intégrer la personne suivante sur la liste initiale c'est-à-dire Mme Anne MARIETTAZ au conseil municipal.

L'ensemble des conseillers lui souhaite la bienvenue.

3) NOMINATION D'UN NOUVEL ADJOINT

Affaire n°45-46/2022

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le nombre d'adjoints à 4 et de remplacer M. Alexandre DUROCHAT.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.

Il convient donc de nommer un assesseur et un secrétaire pour procéder à cette élection.

Mme Tiphonie CHATILLON est désignée assesseur et M. Christian MORNIEUX, secrétaire.

M. Cyrille BELLEBAULT est candidat au poste de 2^e adjoint.

Après vote du conseil municipal, M. Cyrille BELLEBAULT est proclamé 2^e adjoint dès le 1^{er} tour, à la majorité absolue.

Mme le Maire en profite pour rappeler les taux d'indemnités attribués au Maire et aux Adjoints :

	Taux maximal	Taux attribué	Montant brut mensuel
Maire	51,6 %	40 %	1 555 76 €
Adjoints	19,8 %	16,5 %	641,75 €

(taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)

4) ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
A2L	Fourgon Fiat Ducato avec carte grise	11 500,00 €
A2L	Vente bus scolaire	- 3 000,00 €
BIGMAT	Fourniture pour 2 salles de bain + 1 salon gendarmes	2 115,32 €
BIGMAT	Porte Dépôt	942,00 €
BURDINAT	Fourniture et pose disjoncteur BELLAIT	393,60 €
EWY Services	Travaux électrique BELLAIT	238,00 €
SCIANDRA	Désembouage radiateurs BELLAIT	798,00 €
ENEDIS	Déplacement de 2 compteurs aux logements de l'école	4 531,81 €

5) ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Mme le Maire explique que, conformément à l'article 2121-14 du CGCT, il convient d'élire un Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs. Il est proposé comme Président de séance la 1^{ère} adjointe Laetitia BOUVIER.

Vote : 15 Pour - Acceptée à l'unanimité.

6) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Mme le Maire laisse la parole à Mme Rolande DEMITRES pour présenter les différents documents budgétaires.

COMPTE DE GESTION 2021 :

Affaire n°27-28-29/2022

- Budget « Maison de la Presse » :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 49 003,12 €.

- Budget « Eau et Assainissement » :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 53 729,49 € et un excédent d'investissement de 26 705,71 €.

- Budget Général :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 168 405,48 € et un excédent d'investissement de 22 082,68 €.

Vote : 15 Pour - Adoptés à l'unanimité.

Mme le Maire indique que les comptes de gestion 2021 pour les 3 budgets font apparaître des chiffres concordants avec les comptes administratifs 2021 de la commune.

Mme le Maire quitte la salle pour le vote.

Mme Laetitia BOUVIER demande aux conseillers de se prononcer sur les 3 comptes administratifs.

Vote : 14 Pour - Adoptés à l'unanimité.

Mme Corinne BOUCHISSE souhaite préciser qu'elle trouve qu'il n'y a pas eu assez de réunions de la Commission Finances pour préparer les budgets.

Mme le Maire rappelle les circonstances particulières qui font que les employés communaux n'ont pu donner les informations nécessaires plus tôt. Elle espère que l'année prochaine la préparation du budget 2023 pourra se faire dans de meilleures conditions.

7) AFFECTATIONS DES RESULTATS

Compte-tenu des résultats de clôture des comptes administratifs 2021 et des restes à réaliser 2021 en investissement, Mme le Maire propose d'affecter comme suit, les excédents de fonctionnement aux budgets 2022 :

- Budget « Maison de la Presse » :

49 003,12 € en recettes de fonctionnement

- Budget « Eau et Assainissement » :

26 705,71 € en recettes d'investissement

53 729,49 € en recettes de fonctionnement

- Budget « Général » :

22 082,68 € en recettes d'investissement

111 897,21 € en recettes d'investissement pour l'affectation en réserves
.....(pour combler l'investissement)

56 508,27 € en recettes de fonctionnement.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les 3 propositions d'affectations des résultats.

Vote : 15 Pour - Adoptés à l'unanimité.

8) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Mme le Maire rappelle son souhait d'augmenter le taux des impôts pour cette année, comme mentionné lors du conseil municipal du 28 janvier 2022.

Ceci permettra de rapporter environ 10 000 € de plus, non négligeable vu les dépenses à venir.

Les taux votés en 2021 étaient les suivants :

TFB : Taxe foncière (bâti)	24.45 %
TFNB : Taxe foncière (non bâti)	34.29 %

Taux proposés pour 2022 :

TFB : Taxe foncière (bâti)	25.23 %
TFNB : Taxe foncière (non bâti)	35.38 %

Mme le Maire demande aux conseillers de valider l'augmentation du taux des impôts pour 2022.

Vote : 10 Pour - 5 Abstentions (Corinne BOUCHISSE, Christian MORNIEUX, Tiphonie CHATILLON, Rolande DEMITRES, Laetitia BAILLOT)

9) APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Affaire n°36-37-38/2022

- Budget « Maison de la Presse » :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 59 535,12 € et en investissement à 24 500,00 €.

- Budget « Eau et Assainissement » :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 231 129,49 € et en investissement à 67 705,71 €.

- Budget « Général » :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 930 123,27 € et en investissement à 557 179,89 €

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur les 3 propositions de budgets primitifs 2022.

Vote : 15 Pour - Adoptés à l'unanimité.

10) APPROBATION DE LA CHARTE GUIDANT LA DEMARCHE DE TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Affaire n°41/2022

Mme le Maire rappelle que, dans le cadre du transfert de compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes Bugey Sud au 1^{er} janvier 2023, il est demandé aux communes de délibérer sur une charte encadrant cette démarche.

Celle-ci met en avant les points suivants :

- la solidarité avec transfert des excédents et des déficits
- un tarif unique et un prix plancher
- un service de proximité
- une réduction des pertes d'eau.

Mme le Maire demande de procéder au vote pour l'approbation de cette charte.

Vote : 8 Pour – 3 Contre (Florent PAILLE, Christian MORNIEUX, Tiphonie CHATILLON) – 4 Abstentions (Laetitia BOUVIER, Rolande DEMITRES, Huguette GIRERD, Corinne BOUCHISSE)

11) DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DESSERTE FORESTIERE LA RAVIERE

Affaire n° 42/2022

Mme le Maire explique que l'ONF propose de réaliser des travaux d'amélioration de la desserte de Ravière pour permettre l'exploitation de la forêt.

Ces travaux, prévus en 2023, consistent en :

- La réalisation d'une voie circulaire aux camions grumiers sur 1 km
- La fourniture et mise en œuvre de renvois d'eau.

Le montant prévisionnel total du projet est de 49 950 € HT, soit 59 940 € TTC, subventionné au taux maximum de 60%, soit un reste à charge pour la commune de 24 176,16 € TTC.

Ces travaux permettraient à la commune de vendre du bois sur ses parcelles pour un montant estimatif de 44 000€.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si ces travaux pourront être utilisés pour d'autres projets.

Mme le Maire répond que non, mais ces dépenses nous permettraient d'encaisser une vente de bois assez importante cette année, et pourraient peut-être servir également pour d'éventuelles autres ventes les années suivantes.

Cette délibération concerne la demande de subvention, le coût des travaux n'est pas finalisé.

Vote : 13 Pour – 2 Contre (Tiphany CHATILLON, Florent PAILLE)

12) REPRISES DU PLU

Affaire n° 43/2022

Mme le Maire explique que la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme a été lancée par le Conseil Municipal en mars 2017. La proposition du nouveau PLU a été envoyée aux personnes publiques associées (PPA) en mars 2020. Les avis ont été reçus en mairie courant septembre 2020. Après analyse de ceux-ci, et compte tenu d'avis défavorables, il convient de reprendre la procédure et la concertation.

De plus, le projet communal de la précédente équipe municipale ne correspond pas aux attentes de la nouvelle équipe municipale. Il est donc nécessaire de revoir le projet dans une grande globalité en intégrant les objectifs de la nouvelle équipe municipale ainsi que les remarques des PPA.

De plus, plusieurs modifications doivent être apportées à l'état des lieux de la commune (plus de commerces vacants, presque plus de logements vacants).

La cartographie des risques a également changé avec les chutes de blocs de pierre en novembre 2017. Il convient également de respecter le SCOT (Schéma de COhérence du Territoire) qui vise à ne plus consommer du foncier.

Mme Rolande DEMITRES demande, au vu des différentes restrictions de l'Etat, s'il est vraiment nécessaire de reprendre le PLU.

Mme le Maire explique que nous devons nous mettre en cohérence avec le SCOT dans les 3 ans, ce délai est dépassé. Nous devons reprendre le PLU suite à la demande de Monsieur le Sous-Préfet et de la Direction Départementale des Territoires.

De plus, le PLU doit être révisé tous les 10 ans, l'actuel est de 2012.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider la reprise du PLU.

Vote : 11 Pour – 4 Abstentions (Rolande DEMITRES, Corinne BOUCHISSE, Florent PAILLE, Tiphany CHATILLON)

13) PROLONGATION DU POSTE D'ACCUEIL A 15H PAR SEMAINE

Affaire n° 40/2022

Mme le Maire explique que le contrat de l'agent d'accueil du secrétariat arrive à échéance le 31 mai 2022.

De plus, il est constaté que ce poste à 12 h n'est pas suffisant et qu'il convient de le passer à 15h par semaine, avec son accord.

Il convient donc de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'accueil et de secrétariat de 15h, à compter du 1^{er} juin 2022 pour une durée d'un an.

Mme le Maire demande aux membres de se prononcer sur ce poste.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.

14) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Délégués SIEA

Affaire n°47/2022

Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, suite à la démission de M. Alexandre DUROCHAT, il convient de procéder à une nouvelle élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain (SIEA).

Il est proposé ce qui suit :

Titulaire : M. Yves WITKOWSKI

Suppléantes : Mme Corinne BOUCHISSE et Mme Tiphanie CHATILLON

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.

➤ Ancien local de la Croix Rouge

Mme le Maire explique que la propriétaire de ce local a trouvé un nouveau locataire. La mairie ne paiera donc plus de location à partir du mois d'avril 2022.

Elle précise que la nouvelle locataire est Mme COLOMBOTTO qui souhaite y installer une friperie. Elle devrait commencer son activité après quelques travaux en mai ou juin.

➤ Gare SNCF

Mme le Maire explique que le projet de mise en valeur des gares ne s'appelle plus 1001 Gares mais Place de la Gare.

La SNCF avait 2 porteurs de projets (la friperie et l'association La Préfecture pour la conserverie). Mme COLOMBOTTO ayant trouvé ailleurs, il ne reste plus que la conserverie.

Le chiffrage des travaux de rénovation ne sera entamé que lorsque la SNCF aura eu confirmation de l'association sur le projet.

La proposition SNCF actuelle concerne deux locaux non communicants de 136 m² (86+50) au rez de chaussée de la gare pour 535€/mois.

Pour les logements à l'étage, nécessitant plus de travaux, la SNCF travaille avec Habitat et humanisme.

Mme le Maire a également évoqué avec le représentant de la SNCF le sujet de l'entrée de la commune, route de Genève.

En effet, les barrières béton ne sont pas attrayantes. Elle a demandé s'il était possible de les remplacer par des clôtures en métal et même de les décaler plus près des voies afin de laisser une petite bande de terrain le long de la route, à charge de la commune de l'entretenir et de l'aménager. Une convention de mise à disposition temporaire gratuite sur 10, 15 ou 20 ans est envisageable.

La SNCF regarde le sujet et revient vers nous avant l'été.

➤ Eclairage Public

Mme le Maire rappelle que, lors de la réunion du 3 mars dernier, le conseil municipal a voté l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h. Toutefois un sondage va être réalisé auprès de la population via le prochain bulletin municipal.

Il a également été évoqué le sujet du passage aux leds.

Le SIEA propose un devis estimatif de remplacement des luminaires avec un reste à charge pour la commune de 160 000 € si les travaux s'effectuent en une fois et 200 000 € environ avec un étalement sur 4 ans.

Une recherche a été faite sur internet et il devrait être possible de remplacer les ampoules actuelles par des leds à vis spéciales avec une économie sur la consommation de près de 75%.

Ces ampoules coûtent environ 30 € TTC l'unité pour une durée de vie estimative de 20 ans. Un test sera fait sur un lampadaire afin de voir si ce projet est réalisable.

Mme Rolande DEMITRES précise que cette compétence a été transférée au SIEA et que nous n'avons pas le droit de toucher aux lampadaires.

Mme le Maire explique que vu leurs coûts, il faudra vérifier les prestations en regard et faire des choix.

M. Florent PAILLE demande si les employés communaux sont habilités pour ce genre de travaux.

Mme Thiphane CHATILLON répond qu'une formation d'habilitation peut être faite par les employés.

La convention avec le SIEA sera revue pour voir s'il ne serait pas souhaitable de sortir du SIEA.

➤ **Expulsion Mme MIDY Caroline**

Mme le Maire informe l'Assemblée que, suite à la décision de justice, l'huissier a adressé un commandement de quitter les lieux à Mme MIDY. Elle a jusqu'au 15 mai 2022 inclus pour libérer le logement. Passé cette date, l'expulsion sera réalisée par l'huissier de justice avec le concours de la force publique.

➤ **Stade**

Mme le Maire explique que le club de foot d'Artemare a demandé l'autorisation pour venir jouer de temps en temps sur notre terrain de foot inoccupé. Il voit avec son assurance.

Cette association avait déjà demandé à utiliser le terrain pour les adultes. Cette demande avait été refusée par l'adjoint aux associations du précédent mandat. Les raisons en sont inconnues.

L'association VRC, Virieu Rugby Club, qui pratique le rugby touché, souhaite pouvoir s'entraîner deux soirs par semaine sur une partie de l'ancien terrain de foot avec accès aux locaux à partir de septembre.

Mme Rolande DEMITRES signale qu'il serait opportun de créer un règlement pour l'utilisation du terrain. Le comité Sport et Jeunesse a déjà commencé à travailler sur ce projet.

Un groupe de scouts de Lyon cherche un terrain avec un accès à l'eau, l'électricité et un abri en cas de besoin, pour la 2^e quinzaine de juillet. Ils sont très intéressés par notre commune. Nous attendons une confirmation de leur venue.

➤ **Valromeysanne**

Mme le Maire explique que l'association Valromey Cyclo organise sa 12^e édition de la Valromeysanne le dimanche 15 mai. Il s'agit d'une randonnée cyclotouriste à travers le Valromey composée de 4 parcours (28, 60, 90 ou 120 km).

Celui de 90 km nommé « Le tour d'Honoré » passe par Virieu le Grand. Ces épreuves respectent le code de la route et ne demandent rien de particulier (arrêté de circulation, signaleurs, ...)

➤ **TVO**

Mme le Maire poursuit sur le cyclisme en prévenant que le Tour du Valromey passera sur la périphérie de la commune le mercredi 13 juillet. La course viendra de Vollien, pour passer par Mussignin, et prendre la direction du lac à l'intersection de la Départementale. Le passage des coureurs est prévu vers 14h30 pour 5 mn environ (groupé).

Mme le Maire rappelle, pour ceux qui ne le savent pas, que cette course est réservée aux jeunes de 17/18 ans. Elle est fréquentée par des équipes internationales. C'est la seule course en France qui se déroule sur 5 jours.

Par contre, le passage de cette course demande d'être vigilants sur les points suivants :

- Pas de travaux sur les routes concernées
- Vérification que tous les carrefours soient identifiés
- Trouver des signaleurs à pied pour ces carrefours, majeurs et titulaire du permis de conduire, (éventuellement une association)
- Prendre les arrêtés de circulation nécessaires.

Le TVO fournit les chasubles et les panneaux.

Il est possible d'organiser une manifestation la même journée pour animer le passage.

La course sera retransmise en direct sur You Tube et Facebook. Le TVO propose d'insérer un logo ou d'ajouter des photos de « sites remarquables » pour faire connaître les communes.

➤ **Micro-crèche**

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'elle a signé l'arrêté du permis de construire pour la micro crèche le matin même.

Comme le prix de vente du terrain est inférieur au prix du marché, Mme le Maire a demandé des contreparties à Mme PONASSE qui propose :

- d'accorder la priorité aux enfants de Virieu
- d'offrir les frais administratifs aux habitants de Virieu (environ 180€ sur 3 ans)
- de ne pas encaisser le chèque de caution en début de garde (entre 300€ et 1200€), sauf en cas d'impayés.

Elle ne peut faire mieux car elle risque de devoir faire face à de fortes hausses sur les coûts de construction.

➤ **Logements vacants**

Mme le Maire explique qu'afin de faire une mise à jour, notamment pour le PLU, elle sollicite les membres du conseil pour recenser tous les logements vacants sur la commune. En effet, depuis le 1^{er} projet de révision du PLU, beaucoup de logements ont été achetés.

Elle demande donc que chacun lui envoie les informations dont il dispose sur les logements vides depuis plus de 2 ans, que ce soit dans son quartier ou ailleurs sur la commune.

➤ **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

Mme le Maire explique à l'Assemblée que ce projet concerne les ménages modestes et très modestes qui ont un revenu ne dépassant pas les plafonds de l'ANAH (c'est-à-dire 19 565€ pour une personne seule et 28 614€ pour un couple).

Cette opération a pour but, entre autres, de traiter la précarité énergétique des logements, de lutter contre l'habitat indigne ou d'adapter les logements aux personnes âgées.

La CCBS prend en charge le coût de l'opérateur qui effectuera une visite sur site et aidera les habitants à monter les dossiers.

Il y a également un projet « façades » afin de revitaliser les centres villes des communes. La CCBS prend en charge les frais du consultant (estimé à 17 000€ pour 3 ans par commune) mais ce sont les communes qui devront aider les privés à financer la réfection de leur façade par une subvention estimée à 30% des travaux pour être incitatif.

Mme Rolande DEMITRES se demande pourquoi un opérateur car un artisan peut faire ce travail.

Mme le Maire indique qu'elle va devoir se positionner rapidement auprès de la CCBS sur une opération façades à VIRIEU LE GRAND.

Après réflexion, Mme le Maire indique qu'en alternative au crépi, il pourrait être envisagé de faire des fresques. Le service instructeur consulté a répondu que ça pourrait être envisageable, à voir précisément avec l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

M. Cyrille BELLEBAULT demande la parole au sujet de la modification de la circulation Allée de Chalette, délibérée lors du dernier conseil municipal.

Il suggère qu'un système de doubles barrières en quinconce soit installé à la place des panneaux afin de sécuriser cette rue.

Ceci sera discuté en commission travaux.

M. Cyrille BELLEBAULT garde la parole pour évoquer le projet de l'association Brass At Home qui prépare Bugey en fête le 5 juin et est à la recherche de bénévoles pour l'aider.

Et enfin, il souhaite faire remonter les bons échos recueillis sur le nettoyage du Clos Montfalcon et des rues de la commune.

Mme Corinne BOUCHISSE demande s'il est prévu de faire un marquage au sol pour des places de parking rue du Montet et route d'Hauteville.

Mme le Maire répond qu'il est prévu de faire le tour du village afin de voir les besoins en ce sens.

Mme Tiphonie CHATILLON en profite pour signaler le problème de parking sauvage devant le Clos Montfalcon, sur la route de Lyon, au niveau de la fresque et vers l'église notamment lors de la messe.

M. Christian MORNIEUX confirme ce problème ; même sur le parking lui-même, les habitants ne se garent pas correctement.

Mme Tiphonie CHATILLON demande quand le mur d'escalade sera réouvert puisque les travaux ont été réalisés.

M. Yves WITKOWSKI répond que les travaux ne sont pas totalement terminés, c'est pour cela que les barrières sont encore sur place. Il va voir pour que les travaux soient terminés rapidement.

Mme Corinne BOUCHISSE signale qu'une personne a contacté plusieurs fois la mairie pour louer la salle des fêtes mais est restée sans réponse.

Mme le Maire fera le nécessaire pour qu'une réponse soit donnée à cette personne.

Mme Tiphonie CHATILLON souhaite signaler que les décorations réalisées à très petit budget pour le fleurissement ont eu beaucoup de succès auprès des habitants et même des personnes extérieures à la commune.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h15.